

Date de dépôt : 3 août 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2019

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Olivier Cerutti a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 24 juin 2020.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Introduction

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2019. Ce projet de loi est basé sur :

- le rapport financier 2019 ;
- le rapport de l'organe de révision du 11 mars 2020.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2019 présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan est de 1 301 873 000 francs, en augmentation de 173 863 000 francs par rapport au 31 décembre 2018 :

Evolution de l'actif :

- augmentation de la valeur des immobilisations (+ 179 769 000 francs) provenant principalement des investissements dans le cadre de la construction de l'Aile Est et du remplacement de l'équipement de tri des bagages ;
- placement à court terme (+ 15 000 000 francs) ;
- diminution des liquidités disponibles (– 23 005 000 francs).

Evolution du passif :

- diminution des capitaux propres (– 67 506 000 francs), résultant de la distribution d'un dividende de 42 557 000 francs à l'Etat en 2019 et de l'accroissement des engagements de prévoyance imputés en diminution des fonds propres de 106 645 000 francs, partiellement compensés par le résultat net 2019 de 84 087 000 francs ;
- augmentation des engagements de prévoyance professionnelle (+ 120 451 000 francs) provenant principalement de la baisse du taux d'actualisation, pour un montant net de 106 645 000 francs ;
- augmentation des emprunts (+ 98 863 000 francs) résultant essentiellement d'un second emprunt obligataire d'un montant de 100 millions de francs émis en 2019 avec un coupon de 0,31% et un coût all-in de 0,35% ;
- augmentation des provisions (+ 21 000 000 francs) provenant d'une réévaluation de la provision pour indemnisation des riverains ;
- augmentation des comptes de régularisation passifs (+ 20 742 000 francs) résultant des retenues de garantie restant à verser principalement dans le cadre de la construction de l'Aile Est ;
- diminution des fournisseurs et autres créanciers (25 315 000 francs) provenant du paiement rapide des factures dues.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 84 087 000 francs, en diminution de 1 million de francs par rapport à 2018 (- 1,2%).

- Evolution des produits (493 935 000 francs)

Les produits totaux (redevances aéroportuaires, d'exploitation et financiers) sont en hausse de 3,7 millions de francs par rapport à 2018 pour les raisons principales suivantes :

- augmentation des redevances aéroportuaires (+ 2 467 000 francs) résultant essentiellement de la redevance passagers ;
- augmentation des produits d'exploitation (+ 1 227 000 francs), provenant principalement des redevances commerciales (+ 3 046 000 francs), partiellement compensées par une diminution du revenu des parkings (- 1 790 000 francs) en raison de travaux de réfection et de désenfumage effectués dans les parkings.

- Evolution des charges (409 848 000 francs)

Les charges ont augmenté de 4 720 000 francs par rapport à 2018, principalement sous l'effet de :

- la dotation aux provisions pour indemnisation en cas d'expropriation matérielle des riverains (+ 21 000 000 francs), correspondant à un ajustement du montant d'indemnisation au m² pour les cas déjà en cours auprès des tribunaux ;
- l'impact négatif de l'adaptation par le comité de la CPEG du barème de libre passage (+ 3 553 000 francs) ;
- l'augmentation des frais de police pour la sécurité au sol (+ 2 539 000 francs) ;
- la diminution des honoraires, prestations de service et sous-traitance (- 7 541 000 francs) ;
- la baisse des charges d'amortissements (- 12 563 000 francs) en raison de la fin de l'amortissement des actifs acquis par l'AIG lors de la transaction « transfert d'actifs » au 1^{er} janvier 2008.

c) Répartition du résultat net

La part de résultat net reversée à l'Etat de Genève s'élève à 42 043 500 francs. Le solde du bénéficiaire, après versement à l'Etat de Genève, est attribué à la réserve générale.

d) Variation nette des liquidités

La variation nette des liquidités est de – 23 005 000 francs.

Les liquidités sont passées de 47 163 000 francs au 1^{er} janvier 2019 à 24 158 000 francs au 31 décembre 2019.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à 171 324 000 francs. Il a permis de financer en partie le flux de trésorerie des activités d'investissement qui est de 232 495 000 francs. La dette portant intérêts a augmenté de 99 688 000 francs et s'élève désormais à 324 349 000 francs au 31 décembre 2019.

Un placement à court terme de 15 000 000 francs ouvert au 31 décembre 2019 vient compléter l'état des liquidités et emprunts.

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 257 805 000 francs, en diminution de 67 506 000 francs par rapport à 2018.

Travaux de la commission

Un commissaire rappelle que l'aéroport a eu 80 millions de francs de bénéfices dont la moitié sont versés à l'Etat de Genève. L'année prochaine, vu sa situation actuelle, l'aéroport ne pourra pas verser de bénéfices. Il a des amortissements importants pour travaux et il a dû différer certains travaux. La situation est donc assez délicate.

Votes

Vote d'entrée en matière

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12687 qui **est acceptée** par :

14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abst. (1 EAG)

2^e débat

Les votes concernant le titre & préambule et l'article unique sont **adoptés sans opposition**.

3^e débat

Mis aux voix, l'ensemble du PL 12687 **est accepté** par :
14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abst. (1 EAG)

Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés,

L'organe de révision ayant recommandé d'approuver sans réserve les comptes annuels, et au vu de ces explications, la commission des finances vous invite à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (12687-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2019 ;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 11 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan ;
- b) un compte de résultat ;
- c) un tableau des variations des capitaux propres ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.